

MÂCON : Les territoires « zéro chômeur de longue durée » : de l'utopie à l'expérimentation !

Publication : samedi 21 octobre 2017



Dans le cadre de la journée mondiale du refus de la misère, une conférence sur le dispositif « Territoires zéro chômeur de longue durée » était organisée par le collectif « Forum des solidarités ». Retour sur les échanges de cette table-ronde.

En introduction des débats, Henriette, une militante, a rappelé les grandes difficultés provoquées par le chômage : « On est tombé dans un gouffre. On allait fouiller les poubelles pour manger. Mon mari est devenu alcoolique... Le chômage rend les gens très malheureux. »

Pour lutter contre le chômage et ses effets néfastes, Patrick Valentin a imaginé dès 1993 un dispositif croisant les compétences des chômeurs de longue durée et les besoins non satisfaits d'un même territoire. Cet Angevin, très engagé dans les structures d'Insertion par l'activité économique (IAE), partait de trois constats. Tout d'abord, personne n'est inemployable. Chacun a des compétences à valoriser et peut être utile à la société. Ensuite, le travail ne manque pas sur les territoires. Il existe énormément de besoins utiles mais non solvables que la société ne valorise pas. Enfin, selon ce militant, « ce n'est pas l'argent qui manque ». Pour étayer cet argument, il s'appuie sur des études macro-économiques calculant les différents coûts de la privation d'emplois (allocations / accompagnement / Manque à gagner en termes d'impôts et de cotisations sociales / coûts induits de type échec scolaire, maladie,...).

En 2012, l'association ATD Quart Monde est allée à sa rencontre et lui a parlé des lois d'expérimentation. Une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale le 10 décembre 2015 par le Député socialiste de Côte d'Or Laurent Grandguillaume. Celle-ci a été adoptée à l'unanimité le 19 février 2016. « Les objectifs de cette loi sont de recruter

en CDI au SMIC à temps choisi des chômeurs de longue durée par des entreprises existantes ou nouvellement créées et de produire des emplois utiles de proximité, non délocalisables, en fonction des compétences et des besoins présents sur le territoire (et non en fonction de la croissance économique) » explique Éric Ernoult, membre d'ATD Quart Monde venu spécialement de Nantes pour cette table-ronde.

L'expérimentation, sur cinq ans, a démarré depuis peu dans dix micro-territoires français représentant à la fois l'urbain, le péri-urbain et le rural. 35 territoires (communes, communautés de communes et quartiers de 5 à 10 000 habitants), dont la Communauté de Communes du Clunisois, s'étaient portés candidats. Un fonds d'expérimentation de 14 millions d'euros permet l'ouverture d'Entreprises à but d'emploi (EBE) et le recrutement de chômeurs de longue durée. Le financement est assuré par la réaffectation des dépenses liées au chômage (SA, CMU,...), par les bénéfices réalisés par l'exécution de travaux semi-solvables et par les fonds recherchés auprès des partenaires locaux.

Éric Bernet

